ANNEXE AU CODE SPORTIF

Blackball Moselle | Saison 2026–2027

Article 1 – Indisponibilité liée à une autre discipline

Tout joueur inscrit à une compétition de Blackball doit être disponible pour disputer ses rencontres dès lors qu'il est appelé par l'organisation.

Lorsqu'un joueur est appelé à disputer une rencontre de Blackball et qu'il est indisponible en raison de sa participation à une rencontre dans une autre discipline du billard, les manches de la rencontre concernée sont automatiquement déclarées perdues.

En cas de récidive au cours du même tournoi, le joueur est déclaré forfait pour l'ensemble du tournoi.

Article 2 – Obligation de disputer les rencontres

Toutes les rencontres d'un tournoi de Blackball doivent obligatoirement être disputées, y compris la finale.

Aucun accord entre joueurs visant à déterminer un résultat sans disputer effectivement la rencontre ne sera autorisé.

Article 3 – Parties truquées

Toute entente entre joueurs visant à fausser volontairement le déroulement ou le résultat d'une rencontre, notamment par un arrangement de score, une défaite volontaire ou une simulation de jeu, est strictement interdite.

Tout comportement de cette nature, dès lors qu'il est établi, pourra entraîner des sanctions conformément aux dispositions disciplinaires applicables.

Article 4 – Utilisation des téléphones portables

L'utilisation des téléphones portables pendant les rencontres est strictement interdite, à l'exception de leur utilisation pour CueScore.

Le directeur de jeu ainsi que les représentants de la Commission Blackball sont autorisés à conserver et à utiliser leur téléphone portable afin de rester joignables en cas de problème lié à l'organisation ou au déroulement de la compétition.

Article 5 – Tenue vestimentaire et droit au joker

Chaque joueur bénéficie d'un joker par saison sportive concernant le respect de la tenue vestimentaire réglementaire.

Lorsqu'un joueur se présente à une compétition avec une tenue non conforme au règlement en vigueur, son joker est automatiquement utilisé. Il est alors autorisé à participer à la compétition.

En cas de nouvelle infraction au cours de la même saison sportive, le joueur est déclaré forfait non justifié pour le tournoi concerné.

Le joker est valable une seule fois par saison sportive et ne peut être renouvelé avant la saison suivante.